

Février 2021

18e session, Nº 2

Le pouvoir de l'humanité

# Bulletin

### Dans ce numéro:

Le mot de la présidente

Travaux de la Commission permanente en 2020

Conseil des Délégués de 2021

- Un Mouvement à la hauteur de la tâche 3
- Distinctions Médaille Henry Dunant : du nouveau 4

#### Décider pour agir:

traduire les résolutions en actes

- Conséquences des situations d'urgence sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial – Appel à une action mondiale
- Rétablissement des liens familiaux (RLF) et protection des données

La parole aux membres de la Commission permanente

- Un entretien avec Fine Tu'itupou-Arnold 7

#### Opinion

- L'avenir des jeunes à risque

Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissat-Rouge 19 Avenue de la Paix CH - 1202

> Genève, Suisse Courriel: contact@standcom.ch http://www.standcom.ch

# Le mot de la présidente

Un peu plus d'un an après les réunions statutaires de décembre 2019 et l'élection de la Commission permanente, je voudrais vous informer de ce que nous avons réalisé malgré les difficultés liées à la pandémie de Covid-19.

L'année 2020 a été pleine de défis, sur le plan tant professionnel que personnel. Ce fut une année durant laquelle nous avons dû faire face, en tant que Mouvement, à d'immenses défis sanitaires, sociaux et logistiques.

Les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont travaillé sans relâche pour venir en aide aux personnes les plus vulnérables et répondre à leurs besoins tout en faisant simultanément face à d'autres crises. Beaucoup ont donné leur vie dans l'accomplissement de leur mission.

Ne pas pouvoir nous réunir et échanger en personne nous a contraints à rechercher des solutions pour travailler ensemble et avancer dans nos travaux, ce que nous avons pu faire en tenant des réunions virtuelles.

La pandémie qui sévit actuellement continue d'entretenir l'incertitude quant aux dates et au format du prochain Conseil des Délégués et de l'Assemblée générale de la Fédération internationale, qui devaient avoir lieu en République dominicaine en décembre 2021. La Commission permanente et la Fédération internationale examinent différents scénarios et prendront une décision conjointe qui sera communiquée au Mouvement le plus rapidement possible.

En ce qui concerne l'organisation, les réunions statutaires, ne peuvent pas se dérouler « comme si de rien n'était ». Outre la pandémie, nous devons tenir compte de l'engagement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le



domaine du climat et déterminer comment nous pouvons contribuer à la réduction de l'empreinte carbone. Néanmoins, je ne pense pas qu'il soit possible de tenir toutes les réunions en ligne : les rencontres en personne sont plus propices à des interactions de qualité, et il faudra donc trouver de nouveaux équilibres dans nos prochaines réunions.

En décembre 2020, la Commission permanente a approuvé le cadre stratégique pour la préparation des réunions statutaires jusqu'à la XXXIVe Conférence internationale, qui se tiendra en 2023. En outre, elle a adopté une note de réflexion relative au prochain Conseil des Délégués pour engager le processus d'élaboration de l'ordre du jour. Le Conseil des Délégués joue un rôle essentiel dans la préparation de la XXXIVe Conférence internationale, notamment en explorant et formulant des idées à présenter en 2023.

La Commission permanente attache une grande valeur aux efforts qui ont été consacrés à différents sujets au cours de l'année écoulée. Je tiens à insister encore sur l'importance de

(Continuer à la page suivante)



#### (Suite de la page précédente)

l'intégrité pour le Mouvement. Les actions, la crédibilité et la réputation de certains ont des incidences sur tous, et peuvent renforcer la confiance ou au contraire l'altérer, à l'intérieur comme à l'extérieur de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

De même, nous espérons que notre participation aux travaux conjoints des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale sur l'Accord de Séville et ses Mesures supplémentaires permettra d'améliorer l'impact humanitaire collectif du Mouvement. La nécessité d'investir dans les capacités des Sociétés nationales a été clairement mise en évidence dans la riposte à la pandémie de Covid-19.

La Commission permanente est déterminée à veiller, ainsi qu'elle en a le mandat, à ce que des efforts soient faits pour promouvoir et dûment mettre en œuvre les résolutions approuvées. C'est ce à quoi elle continuera de s'employer tout au long de cette année.

Enfin, j'espère que vous-mêmes et tous vos êtres chers êtes en bonne santé et en sécurité. N'hésitez pas à prendre contact avec la Commission permanente au sujet de toute question que vous jugez nécessaire d'examiner.

Avec mes cordiales salutations,



# >> Travaux de la Commission permanente en 2020

En 2020, la Commission permanente a participé, entre autres, aux réunions et événements suivants:

- Trois réunions officielles de la Commission permanente, tenues en mars, en juin et en décembre. Les décisions sont disponibles ICI.
- Trois ateliers internes, consacrés à :
  - la révision du Règlement de la Commission permanente,
  - la stratégie pour les réunions statutaires du Mouvement et le contenu du <u>Conseil des Délégués</u> de 2021, et
  - la réforme de <u>la Médaille Henry Dunant et du Prix</u> de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et <u>l'humanité</u>.
- Deux sessions du Conseil de direction de la Fédération internationale (séance d'ouverture) et une réunion de son groupe de travail sur les réunions statutaires.
- Une réunion conjointe de haut niveau CICR/Fédératior internationale sur l'impact collectif du Mouvement, y compris l'examen de <u>l'Accord de Séville</u> et de ses mesures supplémentaires.
- La première réunion du Groupe consultatif du Mouvement sur le sujet ci-dessus.
- Des consultations sur la mise en œuvre de <u>la</u>
  Déclaration du Mouvement sur l'intégrité.
- La réunion des dirigeants des Sociétés nationales du Pacifique sur le suivi des réunions statutaires de 2019 et la préparation du prochain Conseil des Délégués.
- D'autres événements et consultations à l'échelle du Mouvement, telles que <u>le Sommet virtuel sur le climat</u>, la réunion annuelle des conseillers juridiques des Sociétés nationales et <u>le réseau GLOW Red</u>.



Quatrième réunion (en ligne) de la Commission permanente, 8-9 décembre 2020



## >> Conseil des Délégués de 2021

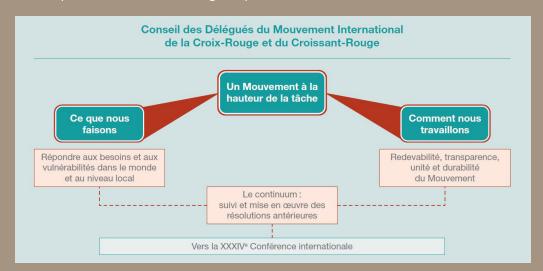
### Un Mouvement à la hauteur de la tâche

En 2020, la Commission permanente a bien entendu consacré une grande partie de ses travaux à la préparation du prochain Conseil des Délégués. Les efforts seront intensifiés en 2021 avec les coorganisateurs en vue de consulter toutes les composantes du Mouvement et de proposer un ordre du jour, des sujets de discussion et des décisions qui répondent au mieux aux défis et aux attentes humanitaires actuels.

Le prochain Conseil des Délégués et la 23e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale devraient se tenir en République dominicaine en décembre 2021, ce qui doit encore être confirmé en raison de la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Pour l'heure, la Commission permanente a approuvé la note de réflexion relative au prochain Conseil des Délégués qui

propose d'élaborer un ordre du jour fondé sur l'ambition commune et redynamisée des composantes du Mouvement : être à la hauteur de la tâche. Les idées de thèmes et les résultats attendus sont, pour l'essentiel, regroupés en deux domaines prioritaires essentiels : CE QUE NOUS FAISONS : répondre aux vulnérabilités et aux besoins dans le monde et au niveau local et COMMENT NOUS TRAVAILLONS : redevabilité, transparence, unité et durabilité du Mouvement. Certains des sujets sont étroitement corrélés aux discussions et aux décisions de Conseils des Délégués et de Conférences internationales précédents, ce qui fait la preuve d'un continuum entre les cycles de réunions. Le Conseil des Délégués constituera un jalon important sur la voie vers la XXXIVe Conférence internationale et un temps où seront explorées, conçues et testées des idées à présenter en 2023.



VOS AVIS SONT ESSENTIELS! La note de réflexion a été envoyée le 28 janvier à toutes les composantes du Mouvement pour consultation. Les Sociétés nationales sont invitées à faire part de leurs observations d'ici au 28 février 2021 et à aider la Commission permanente et les coorganisateurs à définir pour le Conseil des Délégués un ordre du jour provisoire centré sur les sujets prioritaires les plus pertinents, une distinction étant faite entre les sujets à explorer et ouverts à la discussion et ceux qui appellent des décisions destinées à établir la voie à suivre pour les années à venir.



## Distinctions - Médaille Henry Dunant : du nouveau



La Commission permanente attribuera la Médaille Henry Dunant à l'occasion du prochain Conseil des Délégués, prévu en décembre 2021. Le 28 janvier 2021, sa présidente a, comme de coutume, invité les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale à proposer des candidatures à la plus haute distinction que le Mouvement puisse décerner à un membre de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge. Outre la lettre qui a été envoyée à toutes les composantes du Mouvement, des informations utiles sur cet appel à candidatures pour la Médaille Henry Dunant 2021 sont disponibles sur le site web de la Commission permanente (Règlement, Lignes directrices, questionnaire de candidature).

En sa qualité d'administratrice des deux distinctions les plus prestigieuses du Mouvement, la Commission permanente a travaillé ces deux dernières années sur une réforme du processus d'attribution. Comme suite à ses travaux, la Commission a adopté le 9 décembre 2020 de nouvelles « Lignes directrices relatives à l'attribution de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité », qui guideront le processus d'attribution de la prochaine Médaille Henry Dunant.

La Commission permanente continuera de donner la priorité au caractère remarquable des accomplissements des candidat-e-s, mais elle est aussi résolue à favoriser la diversité et l'inclusion. En particulier, elle s'attachera à encourager une représentation équilibrée des genres, des régions géographiques, des âges et des fonctions au sein du Mouvement. La Commission tient aussi à souligner sa volonté de satisfaire aux exigences les plus élevées d'intégrité et d'éthique tout au long du processus d'attribution de la médaille ainsi que chez les récipiendaires, conformément aux valeurs et principes du Mouvement. Les autorités du Mouvement sont encouragées à proposer des candidatures stimulantes et de grande qualité, qui contribuent à promouvoir la diversité, l'inclusion et l'intégrité.

La Commission poursuit ses travaux et envisage de compléter la réforme des critères d'attribution par des modifications au Règlement de la Médaille Henry Dunant et au Règlement du Prix pour la paix et l'humanité qui seront soumises au prochain Conseil des Délégués pour adoption.

Si vous souhaitez en savoir davantage, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la Commission permanente <a href="mailto:contact@standcom.ch">contact@standcom.ch</a>



# >> Décider pour agir: traduire les résolutions en actes

En 2019, le Conseil des Délégués a adopté <u>12 résolutions</u>. La XXXIIIe Conférence internationale a, pour sa part, adopté <u>huit résolutions</u>, qui ont été complétées par les **151** <u>engagements</u> que les participants ont pris à titre volontaire. Les résolutions et les engagements sont autant d'appels à agir pour créer une différence au service de l'humanité. Cette section met en relief certains des progrès accomplis.

Conséquences des situations d'urgence sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial – Appel à une action mondiale

La pandémie actuelle de Covid-19 démontre de façon irréfutable qu'il est pertinent, justifié et impératif de mettre en œuvre la résolution 2 de la XXXIIIe Conférence internationale, intitulée <u>Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence</u>. Adoptée à l'unanimité par les États et les Sociétés nationales, cette résolution appelle à intensifier les efforts pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

Les incertitudes, le stress et l'anxiété dont la pandémie est la cause ont mis ces besoins en évidence dans le débat public. Plus que jamais auparavant, des préoccupations humanitaires multiples et complexes soulignent combien il est important d'apporter une réponse globale et intégrée aux besoins divers en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des populations touchées par une situation d'urgence. À cet égard, la nouvelle Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, adoptée par le Conseil des Délégués de 2019, fournit d'importantes orientations aux Sociétés nationales, à la Fédération internationale et au CICR dans tous les efforts qu'ils déploient pour satisfaire ces besoins. Pour appuyer la mise en œuvre mondiale des engagements pris, le Mouvement a élaboré une feuille de route pour la période 2020-2023 (en anglais), qui favorisera la formation de partenariats stratégiques et la réalisation d'investissements essentiels dans la santé mentale et le soutien psychosocial.

Nous pensons que le Mouvement sera ainsi mieux à même dans un avenir proche de répondre aux besoins non satisfaits en matière de santé mentale et de soutien psychosocial de celles et ceux qui sont touchés par une situation d'urgence.



#### par Dick Clomén

Responsable de projet, Groupe de travail du Projet du Mouvement international sur les réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial découlant des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence (MOMENT)

En apprendre davantage sur la santé mentale et le soutien psychosocial:

- Visiter le site web du Centre de la Fédération internationale pour le soutien psychosocial <a href="https://pscentre.org/french/">https://pscentre.org/french/</a>
- Article de blog plus détaillé sur l'appel à une action mondiale



# Rétablissement des liens familiaux (RLF) et protection des données

D'importantes mesures sont prises avec le soutien actif de la Plateforme de haut niveau sur le RLF pour mettre en œuvre la résolution 4 de la XXXIIIe Conférence internationale, intitulée Rétablir les



liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles, et la <u>Stratégie 2020-2025 de RLF pour le Mouvement</u> (adoptée par le Conseil des Délégués de 2019). En outre, 48 Sociétés nationales et 29 États ont signé un ou plusieurs des 32 <u>engagements</u> soumis à la Conférence au sujet du RLF et de la protection des données.

Les spécialistes ayant exprimé le besoin de renforcer leur capacité à protéger les données à caractère personnel, un cours de formation certifiée sur la protection des données a été mis au point par le CICR et l'université de Maastricht, en coopération avec la Fédération internationale, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation internationale pour les migrations. La priorité sera donnée aux candidats issus des Sociétés nationales. Le personnel de RLF qui obtiendra le diplôme constituera un réseau de soutien du Mouvement au niveau régional. De plus, des modèles génériques d'incorporation des normes en matière de protection des données dans la collecte d'informations liées aux demandes de recherches, ainsi que les directives s'y rapportant, ont été élaborés et feront l'objet de webinaires pour l'ensemble du Réseau des liens familiaux.

Il a été proposé de créer une médaille du Mouvement destinée à récompenser les services exceptionnels rendus par des membres du personnel et des volontaires dans le domaine du rétablissement des liens familiaux, souvent dans des conditions particulièrement difficiles. Le règlement de la médaille est actuellement élaboré, pour adoption au Conseil des Délégués de 2021. Par ailleurs, un système de suivi et d'évaluation novateur de la mise en œuvre de la Stratégie RLF a été défini et sera mis en place dans tout le Réseau des liens familiaux début 2021, avec le soutien essentiel de la Fédération internationale. De plus, le Mouvement est, pour la première fois, en mesure de communiquer des statistiques mondiales consolidées sur le nombre de dossiers de RLF traités et sur les informations fournies aux familles.



par **Eduard Abegg** 

Conseiller, Unité RLF et Personnes disparues, CICR

En apprendre davantage sur le RLF et la protection des données:

- Visiter le site web du Réseau des liens familiaux https://familylinks.icrc.org/fr/
- Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel (2015)



# >> La parole aux membres de la Commission permanente

## Un entretien avec Fine Tu'itupou-Arnold



Elle a été élue à la Commission permanente à la XXXIIIe Conférence internationale, en décembre 2019.



Un an après votre élection, quelles sont, selon vous, les priorités sur lesquelles la Commission devrait se concentrer durant sa 18e session ?

Nous avons véritablement commencé nos travaux au début de la pandémie de Covid-19, qui a transformé le monde. Je pense que les défis que la pandémie a créés domineront cette session de la Commission permanente.

Chacune de nos 192 Sociétés nationales s'est trouvée en première ligne de la riposte à la crise du Covid-19. Le Mouvement a donc maintenant 192 nouvelles perspectives, et autant de méthodes de travail, de leçons tirées et «d'audits» individuels (parfois sévères) des capacités, des ressources, des forces et des faiblesses.

Être à l'écoute et tirer des enseignements de ces vécus nombreux et variés, telle doit être la priorité du Mouvement.

Nous devons façonner une « nouvelle normalité » : une méthode de travail qui prenne en compte le meilleur de notre expérience commune. La pandémie nous a contraints à agir efficacement au niveau local. Nous devons utiliser cette expérience pour renforcer la localisation et notre capacité d'agir selon les besoins spécifiques des communautés.

Quels sont les changements que vous recommanderiez plus particulièrement et que la Commission permanente devrait promouvoir ?

La coopération ainsi que la confiance et le respect mutuels ont marqué la riposte à la pandémie ; nous devons tirer parti de cette dynamique. La Commission permanente devrait donner la priorité aux résolutions qui visent à renforcer les capacités des Sociétés nationales. Je viens d'un petit État insulaire et je suis là pour faire entendre les voix des Sociétés nationales les plus petites et les plus pauvres à la Commission permanente. Ces voix doivent être clairement entendues.

Je pense qu'il serait bon que les prochaines réunions statutaires du Mouvement se concentrent sur la santé et la localisation, sans pour autant négliger les changements climatiques et les victimes des conflits armés et autres situations de violence. Je suis prête à apporter ma contribution à la définition du contenu de ces réunions.

Le Covid-19 nous a aussi montré que les réunions de grande envergure peuvent être plus inclusives quand elles sont tenues en ligne; beaucoup d'entre nous, dans le Pacifique, ont utilisé diverses plateformes en ligne pour participer aux réunions. La Commission permanente et les organisateurs doivent veiller, en planifiant les réunions statutaires futures, à ce qu'elles soient réelles, même si elles sont «virtuelles». Il faut que le processus soit plus efficace, mais aussi plus inclusif



## >> Opinion

## L'avenir des jeunes à risque

La pandémie qui sévit depuis près d'un an dans le monde a des effets à long terme sur la jeune génération, qui se transforment peu à peu en une nouvelle crise existentielle. De diverses manières, l'éducation, les moyens de subsistance, le développement, la sécurité et la santé mentale des jeunes sont gravement menacés. Celles et ceux qui sont déjà vulnérables, comme les jeunes migrants et les jeunes réfugiés, les jeunes qui ont un statut juridique précaire ou qui sont privés de leurs droits, les jeunes handicapés, les jeunes qui sont sans abri ou qui vivent dans des camps de fortune, en particulier, risquent d'être laissés pour compte.

L'UNICEF estime qu'au moins 24 millions d'enfants ont abandonné l'école, alors que – surtout dans les communautés à faible revenu – l'éducation est vitale pour obtenir des moyens de subsistance décents, et que les écoles sont à la fois des centres sociaux, nutritionnels et de santé et des systèmes d'alerte avancée quand des enfants sont victimes d'abus. Ces derniers mois, 1,5 milliard de jeunes ont dû rester chez eux, dans ce qui, trop souvent malheureusement, est loin d'être propice à l'apprentissage, à la sécurité personnelle ou au renforcement sain de la résilience personnelle.

L'éducation offre aux jeunes un avenir, la capacité de définir leur propre existence de façon indépendante. Ces derniers mois pourtant, souvent en raison de la perte de revenu familial, certains n'ont pas regagné les bancs de l'école quand celle-ci a rouvert. Ils sont obligés de travailler pour aider leur famille. Cent millions d'enfants supplémentaires sont retombés dans la pauvreté, ce qui expose les filles à des risques de mariage et de grossesse précoces plus grands qu'au cours des 30 dernières années. La pandémie contraindra des jeunes à faire primer le revenu familial sur l'éducation. Or, avant même qu'elle ne survienne, les jeunes avaient déjà trois fois moins de chances que leurs aînés de trouver du travail. Et lorsque ces jeunes avaient un emploi, celui-ci n'était que trop souvent précaire, mal rémunéré et non réglementé, et ne pouvait être considéré comme du travail décent. Les

jeunes qui sont dans de telles situations peuvent être attirés par les groupes armés ou le crime organisé, être exploités par des réseaux de prostitution en ligne ou être victimes de la traite – faute d'autres possibilités. La pandémie a suscité un sentiment alarmant de désespoir et d'impuissance chez les jeunes, qui ne peuvent pas investir dans leur développement personnel, dans leur capacité de façonner leur propre avenir.

Quand les jeunes perdent toute possibilité et tout espoir pendant leurs années formatrices, leur avenir entier est menacé. Pour bien des jeunes, il est impossible d'attendre que la vaccination produise lentement ses effets. Les possibilités de recevoir une éducation s'amenuisant, beaucoup trop sont replongés dans la pauvreté et contraints à de piètres choix de vie, dont les conséquences pourraient être permanentes si des perspectives concrètes ne leur sont pas proposées.

Le Mouvement doit faire en sorte que son action tienne pleinement compte des problèmes urgents liés à la pandémie et des vulnérabilités qui se manifesteront sur le long terme. Celles-ci perdureront longtemps après que les vaccins auront été distribués partout dans le monde. Nous devons agir maintenant pour éviter que les jeunes ne restent à la traîne.





par **Bas van Rossum,** Croix-Rouge néerlandaise et **Silvia Gelvez,** Croix-Rouge colombienne

pour la <u>Commission de la jeunesse de la Fédération</u> <u>international</u>